



Règlement du Challenge inter-cantonal du championnat romand des Juniors au fusil d'assaut 90 U21 U19 (Jeunes tireurs)

Challenge Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Donateur

Ce challenge est offert par la Société Neuchâteloise de Tir Sportif (SNTS).

Durée

Mise en circulation : 2011
Durée : 7 ans soit 2017, durée du tournus du championnat.
Attribution définitive : A l'équipe qui l'aura gagné le plus grand nombre de fois.
Remplacement : Défini par les sept (7) chefs JT cantonaux.

Règlement

Discipline : Fusil d'assaut 90 300m. juniors U21, U19
Attribution annuelle : A la meilleure équipe classée au concours inter-cantonal.
Egalité : Départagée par la meilleure passe individuelle de l'équipe.

Rappel

Aucun rappel n'est remis.

Dispositions particulières

Gravure du challenge.
Afin d'harmoniser les gravures sur le challenge, celles-ci seront effectuées par le canton qui le remporte définitivement. Chaque canton participera à parts égales aux frais de gravure.

Seul le texte français fait foi.

Yverdon, le 12 décembre 2015